

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le vendredi 9 septembre 2022

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Sexe :  F  M

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Catégorie : .....

Club : .....

Mail : .....

N° de licence : .....

Choix de la distance (cocher votre choix)  5 km = 7 €  10 km = 9 €

(Attention majoration de 2 € si inscription le jour de la course)

### Pour les coureurs de moins de 18 ans.

Je soussigné M.....Demeurant à .....

autorise mon enfant ..... à participer à la course à l'échalote sous ma responsabilité.

Signature

Le paiement par chèque est à libeller à l'ordre de « Echalotes en fêtes »

Le bulletin accompagné de la photocopie de licence ou de certificat médical ainsi que le paiement sont à adresser à : Mairie de Busnes. 1 place du Général De Gaulle. 62 350 BUSNES.

L'inscription sera considérée comme définitive uniquement si le dossier est complet.

## 6<sup>ème</sup> course à l'échalote de BUSNES

# DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022



- 5 km (14 ans et +) : 7€ - départ : 9 H 00
- 10 km (16 ans et +) : 9 € - départ : 9 H 45



CERTIFICAT MEDICAL  
OBLIGATOIRE



Renseignements et  
inscriptions sur  
[www.busnes.fr](http://www.busnes.fr)

## La course à l'échalote REGLEMENT

La commune de Busnes en partenariat avec « Echalotes en fête » organise deux courses pédestres le dimanche 11 septembre 2022 dans le cadre de la 40<sup>ème</sup> foire à l'échalote.

Départ du 5 km : 9 H 00

Départ du 10 km : 9 H 45

1. **Droit d'inscription** par courrier accompagné du règlement à l'ordre de « Echalotes en fêtes ». retrait des dossards ou inscriptions (droits majorés) à partir de 8 H 00 à la mairie de Busnes. Se munir de quatre épingles pour la fixation de votre dossard.
2. **Licences et certificats médicaux.** Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non licenciés. Les licenciés devront fournir une copie de leur licence valide et tous les autres coureurs devront obligatoirement fournir une copie de leur certificat médical de moins de un an portant la mention : non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.
3. **Récompenses et prix.** Ballotin d'échalotes de Busnes à chaque participant. Paniers garnis aux différents vainqueurs
4. **Ravitaillement.** 1 poste de ravitaillement est mis en place sur le parcours et un autre à l'arrivée.

5. **Sécurité.** Une assistance médicale est assurée par les sapeurs-pompiers

6. **Assurance et sécurité.**

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à tout problème de santé.
- Des signaleurs sécuriseront les intersections de route.

7. **Enfants mineurs** : les parents doivent obligatoirement fournir une autorisation de courir précisée sur le bulletin d'inscription.

8. **Tarifs des courses.**

- 5 Km : 7 €
- 10 km : 9 €

Majoration de 2 € pour les inscriptions le jour de la course.